

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2023

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le **17 juillet 2023 à 30**, au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Rachel Grégoire, conseillère district # 1
- Alain Robert, conseiller district # 2
- Myriam Derome, conseillère district # 4

André Renaud, conseiller district # 3, Dominique Majeau, conseiller district # 5 et Maxime Villemaire, conseiller district # 6 sont absents.

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

~~~~~

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Puisque la majorité des membres du conseil sont présents, le président, monsieur Germain Majeau, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte. De plus, ce dernier exerce son droit de vote sur chacune des résolutions.

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2023-07-192

IL EST PROPOSÉ PAR : Rachel Grégoire  
ET RÉSOLU à l'unanimité des élus présents (4) :

**DE CONSTATER** l'avis de convocation requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1). De plus, tous les membres présents sont d'accord de commencer la séance à l'instant.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Autorisation de signature – Acquisition d'une partie du lot 2 540 342*
3. *Autorisation de signature – Bail de location avec la Fabrique pour le 81 rue Saint-Isidore*
4. *Mandat en architecture pour l'agrandissement du 81 rue Saint-Isidore*
5. *Période de questions des contribuables*

LEVÉE DE LA SÉANCE

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2023-07-193

IL EST PROPOSÉ PAR : Myriam Derome
ET RÉSOLU à l'unanimité des élus présents (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

~~~~~

**2. Autorisation de signature – Acquisition d'une partie du lot 2 540 342**

**Considérant** le projet d'entente intervenu avec le propriétaire du lot 2 540 342;

**Considérant** que l'article 15.2 du Code municipal prévoit qu'« une municipalité locale peut posséder des immeubles à des fins de réserve foncière »;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2023

**Considérant** les résolutions 2023-06-164 et 2023-05-134;

**Considérant** que la Municipalité prévoit que la présente dépense sera remboursée par la vente des futurs lots projetés;

**Considérant** la volonté du conseil municipal d'assurer le développement de la Municipalité.

2023-07-194

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des élus présents (4) :

**D'ENTÉRINER** la signature par le maire, Germain Majeau, et le directeur général, Simon Franche, du document de promesse de vente d'une partie du lot 2 540 342.

**D'AUTORISER** un coût d'acquisition d'un minimum de 750 000 \$ (montant avant taxes) tel que prévu à l'offre d'achat. Les fonds proviendront du surplus non affecté.

**DE MANDATER** Me Virginie Lachapelle, notaire, pour la préparation et l'enregistrement de l'acte de vente.

**D'AUTORISER** le directeur général à procéder à un appel d'offres pour service professionnel pour la conception des plans et devis pour la construction d'une nouvelle rue et le prolongement des services municipaux.

**ADOPTÉE.**



3. **Autorisation de signature – Bail de location avec la Fabrique pour le 81 rue Saint-Isidore**

**Considérant** l'entente intervenue entre la Municipalité et le conseil de Fabrique;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à la signature de l'entente entre la Fabrique et la Municipalité de Saint-Esprit afin d'officialiser le tout.

2023-07-195

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Rachel Grégoire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des élus présents (4) :

**D'AUTORISER** le maire, Germain Majeau, ainsi que le directeur général, Simon Franche, à procéder à la signature de tous les documents requis en lien avec le bail de location avec la Fabrique.

**D'AFFECTER** la dépense en lien avec ce bail aux activités de fonctionnement, poste budgétaire **02-13000-511**, d'en financer la dépense par le surplus non affecté et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE.**



4. **Mandat en architecture pour l'agrandissement du 81 rue Saint-Isidore**

2023-07-196

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Rachel Grégoire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des élus présents (4) :

De remettre le point à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE.**



5. **Période de questions des contribuables**

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUILLET 2023

La période de questions est consacrée aux questions des contribuables présents dans l'assemblée. Habituellement, le maire rappelle à l'assistance que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour. Aucune question n'a été transmise au préalable et aucun contribuable n'est présent.

~~~~~

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 15, l'ordre du jour est épuisé.

2023-07-197

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert
ET RÉSOLU à l'unanimité des élus présents (4) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

~~~~~

*Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

*Simon Franche,  
Directeur général et greffier-trésorier*

~~~~~

*Germain Majeau
Maire et
Président d'assemblée*

*Simon Franche
Directeur général et
greffier-trésorier*

Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

*Germain Majeau
Maire et Président d'assemblée*